



Exploitation industrielle du bois et gestion durable des forêts du Bassin du Congo

Par

Hans Schipulle/Samuel Makon, Facilitation du PFBC

Réunion CCR du PFBC Brazzaville, 30 Octobre 2008





Déclaration de Yaoundé et ses implications

- Déclaration de Yaoundé de mars 1999 : engagement de haut niveau pour la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo
- Politiques forestières et les lois qui en découlent généralement orientées vers la gestion durable des forêts, impliquant :
 - i) participation secteur forestier à l'économie nationale,
 - li) amélioration du cadre et du niveau de vie des populations riveraines
 - lii) réalisation optimale des services écologiques
- Gestion durable sous tendue par toutes les opérations d'aménagement forestier y compris l'exploitation industrielle du bois

Partenariat pour les forêts du bassin du Congo

Principaux objectifs aménagement forestier

- Aménagement durable des forêts, processus qui vise :
 - ▶ un ou plusieurs objectifs de gestion clairement spécifiés, relatifs à l'obtention continue de produits et de services forestiers souhaités
 - ► sans impacts sociaux et environnementaux inacceptables,
 - ▶ sans diminution des valeurs inhérentes et le potentiel d'utilité future de ces forêts.





Implications aménagement forestier

Aménagement forestier permet aux forêts de production:

- utilisation pratiques d'exploitation à faible impact
- interdiction des passages répétés et désordonnés de l'exploitation dans une même assiette de coupe ,
- optimisation du rendement matière et limitation du gaspillage de la ressource avec augmentation du rendement financier de l'exploitation
- diversification progressive de la gamme des essences mobilisées, en liaison avec les marchés visés
- prise en compte de la biodiversité en ce qui concerne populations de grands mammifères et refuges de biodiversité végétale et animale



Principaux Acteurs gestion durable des forêts

- administrations forestières,
- collectivités locales,
- opérateurs économiques,
- société civile,
- populations locales

 Acteurs qui jouent chacun, de par les législations forestières, un rôle spécifique.



du bassin du Congo

Rôle opérateurs économiques du secteur bois

- mettre en place un système d'exploitation industrielle planifié avec:
- √ respect des normes forestières et environnementales établies par les lois en vigueur dans le pays concerné
- ✓ respect des exigences du marché international du bois
- ✓ conformité avec des standards de "bonnes pratiques"
- ✓ application des référentiels éprouvés de certification de la gestion durable des forêts tropicales.

SM. HC 03/11/08 Page 6





Controverses sur exploitation forestière industrielle

Positions contradictoires actuelles:

- Continuation exploitation sur base de plans d'aménagement et selon des méthodes forestières éprouvées et plus adaptées aux conditions socioécologiques
- > Arrêt total de l'exploitation et de l'utilisation des bois tropicaux à des fins industrielles avec transformation des concessions de production en concessions de conservation

SM. HC 03/11/08 Page 7





Décisions de la RDC objet de Controverses

- Publication par le Gouvernement des résultats du processus de conversion des titres forestiers :
- Processus de conversion constitue un mécanisme indispensable pour assainir l'héritage du passé et donner une grande visibilité à la gouvernance forestière
 - ➤ 46 titres jugés convertibles représentant une superficie de 7.001.970 ha (soit 31,32%) sur un total de 22.354.669 ha de titres
 - > 110 titres non convertibles couvrant une superficie totale estimée à 15.352.699 ha (soit 68,68%)





Sollicitation du PFBC par le secteur privé et le gouvernement de la RDC

- procéder à l'organisation d'une réunion de concertation à Kinshasa avec pour objets:
 - >animer un débat public sur processus de conversion des titres et les réalités dans les concessions gérées sur la base des principes de l'aménagement durable
 - chercher à trouver par le dialogue une solution consensuelle à ce problème de conversion des titres forestiers



Participants au dialogue préconisé

Acteurs pour la gestion des forêts naturelles :

- Secteur privé
- Administration forestière
- Parlementaires
- ONG nationales et internationales environnementalistes
- Populations autochtones
- Organismes nationaux, régionaux et internationaux de développement
- Institutions financières intéressées
- Partenaires techniques et financiers au développement,



Avis des partenaires du PFBC sollicité

- opportunité d'organiser une telle rencontre,
- orientation et contenu à lui donner.





Pour plus d'information:

www.cbfp.org cbfp@gtz.de Hans.Schipulle@gmx.de Samuel.Makon@gtz.de Herbert.Christ@gtz.de

MERCI POUR VOTRE ATTENTION